

LA QUESTION KURDE REBONDIT

David Bensoussan

L'auteur est professeur de sciences à l'université du Québec

Au Proche-Orient, les Kurdes constituent une minorité non arabe de 25 à 30 millions de personnes, en majorité sunnite. Les Kurdes forment une nation dont l'histoire est retracée depuis la plus haute antiquité et parlent une langue indo-aryenne. Leur territoire, le Kurdistan est morcelé pour faire partie de plusieurs états : dans l'Est de la Turquie, au Nord de l'Irak, le Nord de la Syrie, le Nord-ouest de l'Iran. Au terme du traité de Sèvres en 1920, les Kurdes avaient droit à l'autonomie. Mais le Kurdistan ne vit jamais le jour. Le génocide des Kurdes d'Irak, les privations d'expression culturelle en Turquie, la suppression de l'état civil en Syrie et la répression violente de toute expression autonomiste dans ces pays n'ont jamais fait la une des médias. La question kurde a néanmoins évolué dans plusieurs pays du Proche-Orient et rebondit aujourd'hui, en Turquie notamment, où le parti kurde a obtenu 36 sièges sur 550 aux élections du mois de juin 2011.

En Irak, le leader kurde Mustafa Barzani fondateur du parti démocratique kurde (KDP) se révolta en 1958 contre le régime iranien, mais cette révolte fut matée en 1975 notamment du fait que l'Iran cessa de la supporter. De 1986 à 1989, une guerre d'extermination fut menée par l'armée irakienne qui eut recours au gaz létal. Des milliers de villages furent détruits faisant 150 000 victimes. En outre, un million de personnes se retrouvèrent sans abri. Lorsque les Kurdes se révoltèrent durant la Guerre de libération du Koweït occupé par le président irakien Saddam Hussein, les troupes irakiennes écrasèrent la rébellion alors que les forces alliées s'assuraient que les avions irakiens ne survolaient pas le Kurdistan irakien. Depuis l'invasion de l'Irak en 2003, les 4,5 millions de Kurdes jouissent d'une autonomie de facto et la langue kurde a été reconnue comme langue nationale au même titre que l'arabe.

En Iran, les Kurdes se déclarèrent république en 1946, mais une offensive militaire iranienne mit fin à leur tentative. Après la révolution islamique iranienne, l'Ayatollah Khomeiny déclara la guerre sainte (*djihad*) contre les Kurdes lorsque ces derniers demandèrent l'autonomie. Le nombre de victimes dues à la répression et les jugements expéditifs du gouvernement iranien sont difficiles à évaluer au sein de ce régime dictatorial. Par ailleurs, les manifestations kurdes furent réprimées dans la violence en 1999.

En Syrie, les leaders du mouvement visant la promotion des droits culturels kurdes furent emprisonnés. Des centaines de milliers de Kurdes ne sont pas reconnus comme citoyens et les manifestations des Kurdes furent durement réprimées en 1986, 2004 et 2011.

On évalue la population des Kurdes de Turquie à plus de 15 millions d'âmes. Le territoire kurde fut interdit d'accès aux étrangers de 1925 à 1965 et la loi martiale y fut imposée en 1983. Les termes de Kurde et de Kurdistan furent effacés des livres d'histoire et l'enseignement de la langue kurde fut interdit. Le mouvement séparatiste kurde fut réprimé. Des dizaines de milliers de personnes sont mortes et le nombre de personnes qui auraient été forcées d'abandonner leur domicile atteindrait les centaines de mille. Sous la pression de l'Union européenne, une certaine marge de manœuvre dans le domaine culturel fut récemment tolérée. Abdullah Öcalan, chef du parti ouvrier kurde (PKK) qui dirigea la révolte armée, est emprisonné à vie depuis 1999. À ce jour, les mesures d'autonomie des Kurdes d'Irak sont très mal vues par le gouvernement turc qui durant des décennies a visé la « turquification » de la population kurde. Le gouvernement turc craint la mainmise kurde sur les champs pétroliers de Kirkuk, lesquels pourraient rendre viable un état kurde indépendant, ce qui encouragerait les Kurdes de Turquie à faire plus de revendications. Des incursions de l'armée turque en territoire irakien ont été faites en vue de lutter contre la guérilla kurde qui s'y serait réfugiée. Qui plus est, le ministre de la défense kurde a affirmé que la Turquie a des

droits historiques sur le Nord de l'Irak depuis 1920. En outre, la défense des Turkmènes d'Irak est parfois invoquée par les autorités turques.

Dans les récentes élections du 12 juin 2011, le parti majoritaire au pouvoir a échoué à 4 voix de la majorité légale. Toutefois, 8 députés de l'opposition dont 6 Kurdes ont été invalidés par la justice turque et c'est la raison pour laquelle l'ensemble des élus kurdes refuse de prêter serment dans le nouveau parlement. En toute probabilité, la façon dont la Turquie va réagir aux demandes de sa propre minorité kurde déterminera si l'expression nationale des Kurdes se contentera de revendications d'ordre ethnoculturel dans le futur.